

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 2 mai 2022, à 19 h 30, dans la salle du conseil, située au 7, rue Principale Est, à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**2140, rue Sherbrooke**

Demande déposée le 3 février 2022 par M. Luis Chavez Garcia concernant le lot 3 675 710 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 2140, rue Sherbrooke.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre l'agrandissement du bâtiment principal à une marge avant de 7,0 mètres alors que le Règlement de zonage 2368-2010 exige une marge avant de 12,0 mètres.

Donné à Magog, le 8 avril 2022.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe

---